

A F F A I R E N ° 15.

OBJET : Expropriation d'un terrain de 368 m² sis rue de la République en vue de la réalisation d'équipements sportifs au Bas de la Rivière.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La réalisation des équipements sportifs dont le Bas de la Rivière a grand besoin pourrait s'opérer sur le terrain récemment acquis de Monsieur LOUPY rue de la République, lequel est contigu au Petit Plateau sportif existant en bordure du Quai Est.

Toutefois, une parcelle de 368 m², cadastrée section AH n° 51, appartenant à Madame Vve LEPELIER Athanase, constitue une enclave dans le terrain communal. Les négociations engagées avec la propriétaire n'ayant pas permis d'aboutir à une vente amiable, je vous propose d'engager la procédure d'expropriation de ce terrain en vue de la réalisation d'équipements sportifs.

Je mets la question au voix.

* * * * *

ADOPTE A L'UNANIMITE

* * * * *

*V. Cot-Denis le 23 Mars 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé: Richard Cullin
Par Copie Certifié-Comparé
P/Préfet, le Chef de Bureau délégué,
signé: Jacques Lecoq*